

Québec, le 9 juin 2023

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Première Nation crie de Nemaska  
32, rue Machishteweyaau  
Nemaska (Québec) J0Y 3B0

N/Réf. : 3214-03-050

Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation d'une nouvelle carrière à  
Nemaska par la Première Nation crie de Nemaska

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 15 février 2023, concernant le projet d'ouverture et d'exploitation d'une nouvelle carrière à Nemaska, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Ouverture et exploitation d'une carrière, d'une superficie de moins de trois (3) hectares, pour répondre aux besoins de la communauté;
- Construction d'un chemin d'accès d'environ 800 mètres pour accéder à la nouvelle carrière.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2032 :

- Lettre de M. Richard Lévesque, de Poly-Géo inc., à la Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 15 février 2023, concernant le dépôt du formulaire de renseignements préliminaires dans le cadre du projet d'ouverture d'une nouvelle carrière pour la communauté de Nemaska, 1 page et 1 pièce jointe :
  - Formulaire « PN1- Renseignements préliminaires », daté du 14 février 2023, 121 pages incluant 10 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-03-050

Le 9 juin 2023

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,

  
Marie-Josée Lizotte